

Mairie de PLELAUFF

## N°10

## SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 septembre 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Eric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christelle CHEVANCE, M Alain KERBIRIOU, M Maximilien LE FEUR, M Michel LE GALLO, M Ludovic L'HOPITAL, M Michel MENGUY,

ABSENTS : Mme Kate HUSBAND, Mme. Nathalie KERVERN (procuration à M Bernard ROHOU) M Gilles LE GALL, Mme Françoise CAUDAL-LE BRIS M Stéphane MORZADEC,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10 + 1 procuration
- votants : 11

Convocation du 5 septembre 2017

Ordre du Jour :

- 1) Cession de Biens de la Famille ROUILLÉ à Kerlapin**
- 2) Synthèse traitement des déchets de la CCKB**
- 3) Rapport sur la qualité de l'eau du Syndicat de St Maudez**
- 4) Rapport sur l'assainissement non collectif**
- 5) Vente de chemins ruraux de Guendol et Restangoff**
- 6) Reclassement de la voirie communale**
- 7) Travaux en cours**
- 8) Projet de maison partagée**
- 9) Devis de débrousailluse**
- 10) Eparrage des routes**
- 11) Information sur le Comité d'Entraide de Ste Tréphine**
- 12) Questions diverses**

\*\*\*La séance est ouverte à 20h15\*\*\*

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

### **01-12092017 – Cession de la maison ROUILLÉ à Kerlapin à la commune**

M le Maire expose à l'assemblée, la demande faite par la famille ROUILLÉ, et notamment Philippe.

Suite à la délibération du 10 avril 2012, qui stipulait que la famille ROUILLÉ souhaitait faire donation à la commune de la petite maison de Kerlapin, le conseil, à cette date avait accepté cette donation.

Philippe ROUILLÉ rappelait que cette maison, durant la guerre 39/45 avait été un repaire de maquisards et qu'il serait intéressant d'y faire un musée.

Le conseil municipal s'interroge cependant l'accès à cette maison ; en effet elle se situe au milieu d'une parcelle agricole sans accès possible que ce soit par un chemin ou par une route.

Plusieurs idées sont émises telles un accès via la Rhun, ou Kernat mais aucune de ces propositions ne semblent réalisables.

D'autre part en cas d'acceptation, les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter par 9 voix pour et 2 abstentions la proposition de don sous réserve qu'un accès à la maison, en propriété communale soit réalisé par le donateur.

### **02-12092017 – Synthèse Traitements des déchets du territoire de la CCKB**

Monsieur Eric CHARROY présente la synthèse 2016 de la CCKB sur le traitement des déchets sur le territoire.

L'année 2016 a, avant tout, marqué la fin du Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) dans lequel la CCKB s'était engagée en 2012 pour une durée de 5 ans et, comme toujours en pareil cas, le terme de l'action a permis d'en évaluer l'efficacité. Celle-ci est patente si l'on se réfère à l'atteinte des objectifs initiaux (baisse de 7 % du tonnage des déchets ménagers et assimilés sur la période).

A contrario, ce programme a, aussi, démontré la difficulté à faire évoluer les comportements négatifs ancrés de longue date qui ne seront abandonnés qu'au prix d'une répétition obstinée des actions de lutte contre la production excessive de déchets.

Cette évolution positive mais lente se retrouve concrètement dans les résultats techniques de la gestion 2016

- Pour la première fois en 15 ans, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles passe sous la barre des 3 800 tonnes
- Le tonnage capté via la collecte sélective poursuit sa lente décroissance, avec, cependant une très bonne qualité de tri
- Le tonnage reçu en déchèterie établit un nouveau record et tangente, désormais, les 10 000 tonnes. On peut y voir, en positif, les résultats d'une amélioration des conditions d'accueil dans les équipements communautaires et de la diversification des filières, en négatif, l'incapacité à tarir les flux de déchets verts qui, à eux seuls, représentent près de 4 000 tonnes, soit davantage que les ordures ménagères résiduelles.

Les résultats financiers corroborent la tendance observée sur le plan technique :

- Les dépenses relatives aux ordures ménagères ont décru de 6 %
- Les dépenses liées à la collecte sélective ont baissé de 11 %
- Les dépenses de fonctionnement des déchèteries ont progressé de 2 %

Globalement, les dépenses du service ont chuté de près de 120 000 €, soit 5 %. Elles ont été couvertes à 63 % par des recettes, elle aussi en baisse de 4 % du fait, principalement, d'un moindre rendement de la redevance spéciale, d'une diminution des aides des Eco-organismes, et d'un amoindrissement des produits des ventes des matériaux. Il est à noter que si le taux de la TEOM était identique à celui préexistant au passage en fiscalité mixte, le taux de couverture des dépenses par les recettes aurait été de 104 % ce qui démontre bien l'effectivité et l'efficacité des mesures mises en place depuis plusieurs années pour optimiser la gestion du service.

Le constat final qui peut être tiré de l'observation de cette année 2016 est, tout d'abord, que la CCKB présente, sur les principaux aspects de la prise en charge des déchets, des ratios supérieurs aux ratios ruraux moyens nationaux.

Ce succès doit, toutefois, être tempéré par le sentiment que chaque progrès est, de plus en plus ardu à obtenir et qu'il nécessite des engagements toujours plus forts, tant il est vrai que plus on se rapproche du noyau dur des récalcitrants ou des indifférents, plus il est nécessaire de déployer d'énergie pour les convaincre.

Loin de constituer un motif de découragement, l'ampleur de ce défi doit, être source de motivation pour imaginer et concrétiser de nouvelles actions touchant un public toujours plus vaste.

### **03-12092017 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 du Syndicat de St Maudez**

M Le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par l'Article L.2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur Alain KERBIRIOU, présent lors de la dernière réunion du Syndicat d'eau de St Maudez, présente le rapport 2016. ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La Qualité : Le syndicat st Maudez distribue 281370 M<sup>3</sup> d'eau à lui seul et importe 147743 M<sup>3</sup> via le réservoir de Kerné-Uhel pour 6500 personnes soit environ 3100 compteurs vers les 10 communes adhérentes.

La qualité de l'eau et le contrôle sont un souci majeur et permanent assuré par le fermier la SAUR, la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée également par l'ARS.

Les résultats des contrôles bactériologiques montrent un taux de satisfaction de 98,6 % (en effet il n'a été relevé qu'un seul écart de non conformité très rapidement corrigé)

Les résultats des contrôles physico-chimiques sont satisfaisants à 100 %.

#### Le prix :

La consommation moyenne par abonné a légèrement augmenté passant de 92 à 99 M<sup>3</sup>

Le prix de l'eau tient compte d'une partie fixe (abonnement/compteur)

d'une partie proportionnelle (votre volume de consommation).

Le prix de l'eau est indexé à une formule de variation de +0,54 % au 01/01/2016

Le coût de la redevance domestique reste inchangé soit 0,3000/M<sup>3</sup> calculé par l'agence de l'eau.

Si l'on considère la facture d'un usager avec 120M<sup>3</sup>/an, la répartition des coûts est la suivante :

– Part de l'exploitant	140,57€
– Part collectivité	149,82€
– Part SDAP	12,00€
– TVA	16,63€

à cela il faut ajouter une redevance pollution de l'eau 36,00€ et de la TVA 1,98€

Soit un coût de 357 € pour 120m<sup>3</sup> TTC en 2016 (soit 0,002975€ le litre ou 2,9 centimes le M<sup>3</sup>)  
Le prix de l'eau a donc très sensiblement évolué par rapport à l'année 2015 (352,15) soit 1,377 %

Les infrastructures : n'ont pas changé à savoir :

7 structures de ressources production (6 captages) qui ont produit 281370M<sup>3</sup> d'eau plus le réservoir de Kerné-Uhel (SMKU) qui a fourni 141743 M<sup>3</sup> d'eau supplémentaires

1 réseau de 412 km de long qui a distribué au total 325763 M<sup>3</sup> d'eau

Le rendement a légèrement baissé passant de 78,5 en 2015 à 78,2 en 2016

(Fuites inévitables, besoin en eau de service, borne pompier, purge de réseau, nettoyage des réservoirs)

Les infrastructures se dotent cette année de nouveaux moyens pour contrôler plus efficacement la distribution et les pressions dans le réseau

à savoir : pose de 7 compteurs de sectorisation

pose en cette fin d'année de 15 stabilisateurs de pression

Ces nouveaux moyens techniques vont permettre à la SAUR de mieux surveiller et stabiliser la production d'eau, détecter, toute anomalie (fuite, casse, perte anormale d'eaux dans le réseau)

Pour le syndicat réduire les pertes, ou production non vendue d'où plus de vente d'eau.

Le taux de renouvellement du réseau reste faible -1 % ; il est renouvelé au cas par cas selon la casse...

L'année 2017 verra la fin du fonctionnement du syndicat St Maudez et le commencement d'un nouveau syndicat plus important regroupant 3 syndicats du centre Bretagne avec plus de 10150 abonnés, plus de 1303 km de réseau et 1,165 millions de m<sup>3</sup> distribués. Il faudra aussi compter la venue des communes de Rostrenen, Plouguernevel et Gouarec qui vont se joindre au réseau, d'autres communes réfléchissent à se rapprocher de cette nouvelle structure.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat de St-Maudez.

#### **04-12092017 – Rapport sur l'assainissement non collectif**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée sur les assainissements non collectifs de la commune.

Le service SPANC de la CCKB a vérifié 10 maisons en 2016

Il explique qu'il y a un problème sur la station du bourg, où il y a une différence importante entre le débit entrant et le débit sortant, ce problème a été soulevé par le service du SATESE du conseil départemental.

Le rejet est conforme, sauf en azote ammoniacal.

#### **05-27072017 – Vente de chemins ruraux de Restangoff**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 août au 4 septembre, aucune objection n'a été émise, et qu'il peut être procédé à la vente du chemin rural N° 59.

Il rappelle que dans sa délibération en date du 26 juillet 2017, le conseil s'est prononcé pour la vente du chemin rural N° 59 à M QUEMENER au prix de 1.50€/m<sup>2</sup>.

Il est convenu que les frais liés à l'achat sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil DECIDE, à l'unanimité, la vente du chemin rural à M QUEMENER.

### **06-27072017 – Vente de chemins ruraux de Guendol**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 août au 4 septembre, aucune objection n'a été émise, et qu'il peut être procédé à la vente des chemins ruraux N° WR 72 et 43.

Il rappelle que dans sa délibération en date du 26 juillet 2017, le conseil s'est prononcé pour la vente des chemins ruraux WR 72 et 43 à M LE MAITRE.

Le prix de vente convenu pour la vente du CR 72 et 43 est de 0.13€/m<sup>2</sup>.

Il est convenu que les frais liés à l'achat sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil DECIDE, à l'unanimité, la vente des chemins ruraux à M LE MAITRE.

### **07-12092017 – Reclassement de la voirie communale**

M Le Maire expose à l'assemblée qu'une partie de la voirie communale est classée en chemins ruraux dont l'entretien est régulièrement assuré par la commune. Il propose au conseil de procéder au reclassement d'une partie de ces chemins ruraux et de les incorporer dans la voirie communale comme indiqué dans le tableau ci-dessous

NUMERO					
Nouveau VC	Ancien VC	Dénomination	Origine – Fin	Longueur M	Longueur M
	1	Régomarien	Du carrefour RD 764 au carrefour RD 76		920
	2	Restangoff	Du bourg vers carrefour RD 5		2491
	3	La Garenne	Du carrefour RD 764 au carrefour RD 76		1200
	4	Kerauter	Du carrefour Terrain de Foot vers carrefour RD 76		2410
	5	Kerivalan	Carrefour village de Kerauter vers RD 5		1230
	6	Kerflech	Du carrefour RD 5 au carrefour de VC 2		1425
	7	Le Pouldu	Du carrefour de RD 5 jusque limite de Perret		2905
	8	Guernanpoulou	Carrefour du RD 108 au carrefour du RD 76		1630
	9	Le Moustoir	Carrefour du RD 76 au pont du Moulin du Crenard		1150
	10	Le Léhec	Carrefour du RD 76 au carrefour RD 76 en passant par le village Le Léhec		1610
	11	Route de Plouguernevel	Carrefour du RD 76 au centre du pont		70
12	12	Lesnevez	Du RD 108 au village de Kerhors	2000	
13		Kergonio	Du RD 108 au village de Kergonio	750	
14		Kerzamoël	Du RD 76 au village Kerzamoël	700	
15		Gwendol	Du carrefour de vc 4 au carrefour VC 10	2300	
16		Mane Per	Du carrefour VC 10 au bourg	600	
17		Kergall	Du carrefour Presbytère au VC 2	800	
18		Kernat	Du carrefour D5 au carrefour VC 6	1150	
19		Coat Rivalan	Du carrefour VC 2 au village Coat-Rivalan	950	
20		Vevot-Lannou	Du carrefour VC 19 au village de Lannou	850	
21		Château d'eau	Du carrefour D5 au carrefour D 5 en passant Rue du Château d'eau	1100	
22		Allée du bois	Du carrefour D 5 à la forêt	1000	
23		Cavarn	Du carrefour VC 7 à la limite Perret	450	
				12650	17041
					<b>29691</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'intégrer 12,650 km de chemins ruraux à la voirie communale.

## **08-12092017 – Devis pour une débroussailleuse**

M le Maire expose à l'assemblée, qu'il y a lieu d'acheter une nouvelle débroussailleuse pour les services techniques :

M le Maire présente le devis de l'entreprise Argoat Motoculture dont le montant s'élève à 750€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis et valide la commande.

## **Questions diverses**

### **Points sur les travaux en cours :**

L'entreprise BERTHO TP de St Guen procèdera à la réfection des routes du Pouldu et de Parc Bihan, l'entreprise GUEGAN assurera la réfection de la voie qui mène à Montplaisir.

L'entreprise Le Goïc Frères doit installer les aérothermes dans la salle polyvalente. A la demande de la locataire Mme Pierrette Menguy une douche remplacera la baignoire dans le logement du bourg.

### **Projet de maison partagée :**

Mme Christelle CHEVANCE présente à l'assemblée le projet de maison partagée.

Le projet consiste en la colocation de personnes âgées et/ou en perte d'autonomie. Cette structure se veut plus familiale que les structures type EPHAD ou maison de retraite, elle se veut aussi plus économique.

Les résidents sont entourés d'une auxiliaire de vie en permanence.

Ces structures accueillent entre 4 à 6 résidents, et il semblerait qu'il y ait une demande de la part des familles.

### **Orientation 2018- projets :**

M le Maire invite le conseil à réfléchir sur les projets qui pourraient être engagés en 2018 et sur lesquels il conviendra de se prononcer lors du prochain conseil :

- Aménagement du Bout du Pont,
- Maison partagée pour les personnes
- Réfection de la cuisine de la salle polyvalente

### **Contrat vérification des extincteurs :**

M le maire informe l'assemblée, que le montant de la vérification et location des extincteurs par la société « Protection Bretonne » lui semble excessif. Une consultation fait apparaître que les tarifs proposés par un autre prestataire sont plus intéressants. Il envisage donc de dénoncer le contrat en cours pour se rapprocher de la société EUROFEU.

### **Acquisition d'un véhicule communal :**

M le Maire informe l'assemblée qu'il convient de réfléchir à l'achat d'un nouveau véhicule communal.

### **Repas de CCAS**

Comité d'entraide de Ste Tréphine :

Mme Laurence Blanchard informe l'assemblée que le comité d'entraide de Ste Tréphine, suite à un budget déficitaire a vu sa gestion confiée par le Conseil Départemental à la MAPA.

Plusieurs propositions avaient été proposées, seule l'intégration à l'association AMAPA a été retenue.

Il en ressort aussi que, après avoir été consultés et s'être vu assurés de conserver leur emploi, tous les salariés ont adhéré au projet de ladite association. Des modifications dans le fonctionnement et des ajustements des tarifs ne sont cependant pas à exclure.

Subventions aux sinistrés des îles françaises, suite à l'ouragan IRMA

Une demande d'aide aux sinistrés des îles françaises suite à l'ouragan Irma a été faite.

M le Maire propose de remettre au prochain conseil la décision du conseil tout en ciblant l'attribution d'une éventuelle aide.

La séance est levée à 22 h 50

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LEBRIS</i>	<i>Absente</i>
<i>Christelle CHEVANCE</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente</i>
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente</i>
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	<i>Absent</i>
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	
<i>Michel MENGUY</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	<i>Absent</i>